

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit de la propriété collective (4DR2218)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---------------------------------|--------------------|---------------------|--------------|
| Master bilingue en droit | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 4 |
| Master en droit | Cours: 2 ph | oral: 15 min | 4 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Objectifs:

Ce cours vise à fournir aux étudiants des connaissances approfondies dans le domaine de la propriété collective et en particulier dans celui de la propriété par étages. Il leur permet de développer les outils nécessaires à l'analyse et à la résolution des questions pratiques qui se posent dans ce domaine.

Contenu:

La propriété collective, et en particulier la propriété par étages, connaît un essor sans précédent ces dernières années. Cependant, en achetant un appartement en PPE, les acquéreurs n'ont pas toujours conscience des problèmes qui peuvent se poser par la suite. Il est par conséquent fondamental d'accorder une attention particulière aux futures relations entre les propriétaires d'étages et d'anticiper les éventuels problèmes. Ce cours traite ainsi de la constitution et de l'extinction de la copropriété et de la PPE, de la communauté qui naît entre les copropriétaires, ainsi que des droits des copropriétaires sur les parties privées et communes, en mêlant théorie et cas pratiques. L'analyse de documents destinés à la constitution et à la réglementation de la copropriété et de la PPE complète le cours. Finalement, les interactions entre le droit de la propriété collective et d'autres domaines du droit, notamment les autres institutions de droit réels, le droit de la responsabilité civile et le droit du bail sont examinées.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation:

La documentation nécessaire au cours est disponible sur Claroline.